

Procès verbal

Le jeudi 12 février 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Frédéric LARROQUE.

Secrétaire de la séance : Stéphane BIROT

Présents : Frédéric LARROQUE, Stéphane BIROT, Didier ANTRAS, Alain DEGAS, Sandra NÉGRIER, Gina MUNCK, Thierry PETIT, Ludovic LASSERE, Alban MATHIEU, Christine CHEVRIER, Virginie PERRAULT, Alain MONTET

Représentés : Béatrice VERGEZ représentée par Frédéric LARROQUE, Sandra LABOY représentée par Christine CHEVRIER

Absents et excusés : Cédric FAUCHEY

Ordre du jour :

Vote des dépenses d'investissement à hauteur de 25%

Vote du compte de gestion et compte administratif en CFU de 2025 du budget Commune, Port et Foyer
Informations et questions diverses

Délibérations du conseil :

Autorisation de dépenses d'investissement de 25% (N° 014_2026_DE)

Autorisation de dépenses Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter l'autorisation de dépenses d'investissement pour l'année 2026 puisque le budget ne se fera pas avant fin mars.

Considérant que certaines opérations d'investissement doivent démarrer au cours du 1^{er} trimestre de l'année pour être menées à leurs termes dans des délais requis.

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses citées dans le tableau ci-dessous, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Numéro de comptes	BP 2025	Autorisation d'engagement avant vote du BP 2026 de 25%
2111- Terrains nus	42 000,00	10 500,00
2131 - Bâtiments publics	31 000,00	7 750,00
2132 - Bâtiments privés	62 200,00	15 550,00
2151 - Réseaux de voiries	7 500,00	1 875,00
21538 – Autres réseaux	2 200,00	550,00
2188 - Autres immob corporelles	28 984,39	7 246,09
Total	173 884,39	43 471,09

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées dans le tableau ci-dessus ;

Précise que l'autorisation du vote se fait au niveau du chapitre dans la limite de **43 471,09 €**, qui devront être repris lors du vote du budget Primitif 2026 ;

Mandate Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Délibération : adoptée

Monsieur le Maire explique à son conseil, que les CFU de la Commune, du Port et du Foyer ne pourront pas être votés ce soir.

En effet, les applications HELIOS et CDG/D restent à ce jour toujours indisponibles. La DRFIP33 ne peut pas donner encore de date pour la remise en service.

Questions et informations diverses:

Un devis a été demandé pour remettre aux normes le compteur électrique de l'école, il s'élève à 3 432 €. Sachant que les vacances scolaires ont commencé, les travaux vont être réalisés durant cette période.

Pour le T5, la toiture de la véranda va être refaite pour un montant de 1 148,10 €, c'est un artisan de la commune qui a été choisi M. KARAKETIR. Monsieur le Maire trouve que le tarif est intéressant, à voir pour d'autres travaux.

Monsieur le Maire remercie Alban, Thierry et M. LOPES le locataire du RPA qui sont venus faire les travaux bénévolement dans ce même logement.

En ce qui concerne le kiosque à pizza, un courrier avait été envoyé afin de savoir s'il était possible de le faire sortir. La réponse est arrivée ce jour même, affaire à suivre...

Suite à la tempête de la veille, la commune ne déplore pas de dégât important, seul un lampadaire à Marque est abîmé, un devis est en attente pour l'envoyer à l'assurance.

Il faudrait trouver un système pour le lamier qui a été acheté, il est très utile mais les branches coupées tombent sur le tracteur et l'abîme (vitre et rétro cassés...)

Les vestiaires ont été nettoyés par Edith, dans le temps de travail de la salle des fêtes, ils étaient très sales.

Le propriétaire du Domaine ANDRON s'est aperçu que sur les panneaux, il y avait inscrit Château au lieu de Domaine, ils vont être rectifiés rapidement.

La digue à la Maréchale n'a toujours pas été inaugurée ? La question a été posée ! Monsieur le Maire affirme que pour l'instant rien n'a été programmé. Le 20 février le PAPI se réunit, Monsieur le Maire ne pourra pas être présent, un entretien téléphonique sera fait à son retour. En ce qui concerne l'exploitation du Port, c'est la commune qui en a la gestion totale.

Actuellement ceux sont Alban et Thierry qui sont nommés. Lors du prochain conseil il faudra renommer des responsables.

Monsieur le Maire propose la gestion des bâtards d'eau à certains riverains lors des fortes marées afin de mieux les protéger affaire à suivre avec les prochains élus...

Lors de l'élection du prochain conseil municipal, Monsieur le Maire propose de remettre des clapets pour les prochaines marées. La commune en possède 2 à l'atelier, il faudra en commander un de plus et les mettre en place aux beaux jours.

Sur la route de Troupian le panneau "cédez le passage" est tombé, il faudrait le remettre.

Levée de la séance 19h20

Le Secrétaire,
Stephane Binot

Le Maire

Frédéric LARROQUE

